

FICHE APPEL A PROJET 2022

L'objectif de cette fiche est de recenser toutes les manifestations exceptionnelles susceptibles d'être subventionnées dans le cadre des subventions événementielles **portant sur les éco-manifestations** (cf. verso).

Pour que votre demande puisse être étudiée, veuillez nous communiquer, à l'aide des tableaux ci-dessous, le descriptif et le budget prévisionnel de l'événement (**une fiche par projet**). Vous pouvez aussi nous indiquer sur papier libre tout autre renseignement que vous jugerez utile.

Attention: pour toute manifestation subventionnée, le logo de la Ville de Riom devra apparaître sur les supports de communication et être affiché le jour de l'événement.

Descriptif du Projet

Nom de l'organisateur	
Nom de la manifestation	
Descriptif succinct (à compléter sur papier libre si besoin)	
Niveau de la manifestation (local, départemental, régional, national ou international)	
Date et durée de la manifestation *	
Budget prévisionnel (à détailler ci-dessous ou sur papier libre)	
Nombre de compétiteurs attendus	
Nombre de spectateurs attendus	

* Il est impératif que la date de l'événement soit précisée. Cependant, ce formulaire ne vaut pas réservation d'installation, la procédure habituelle de réservation doit donc être respectée. En cas d'annulation ou de changement de date de l'événement le service de référence doit être prévenu dans les meilleurs délais même si la réservation d'installation n'a pas été effectuée.

Par ailleurs, selon les règles de la comptabilité publique les collectivités ne sont pas en mesure de subventionner les associations avant le déroulement de la manifestation. Par conséquent merci de prendre note qu'aucun acompte ne sera versé et que les subventions attribuées seront allouées au deuxième semestre. De plus, pour tout projet subventionné, l'association devra obligatoirement établir un bilan de la manifestation et le transmettre au service Ecoresponsabilité dans le mois qui suit l'événement.

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET 2022

DÉPENSES	
60 - Achats	
Matières & Fournitures non stockées	
Fourniture non stock. (eau, Energie)	
Petit équipement et entretien	
fournitures administratives	
Autres fournitures	
61 - Services extérieurs	
Sous-traitance	
Location mobil. & immobil.	
Assurances	
Divers	
62 - Autres services extérieurs	
Publicité, publications	
Déplacements	
Affranchissements et télécom.	
Divers	
63 - Impôts & taxes	
64 - Charges de personnel	
65 - Autres charges	
Affiliation et engagements	
Autres	
66 - Charges financières	
67 - Charges exceptionnelles	
TOTAL GENERAL DES CHARGES	

RECETTES	
70 - Ventes	
Marchandises	
Prestations	
Produit des activités	
Produits finis et prestations	
74 - Subventions d'exploitation	
Etat (Jeunesse et Sport)	
Conseil Régional	
Conseil Général	
Subvention municipale sollicitée	
Riom Communauté	
Autres recettes	
75 - Gestion courante	
Entrées	
Autres	
76 - Produits Financiers	
77 - Produits Exceptionnels	
78 - Autres Produits	
TOTAL GENERAL DES PRODUITS	

VOLET ECO-MANIFESTATION

La Ville de RIOM s'est engagée depuis fin 2009 dans une démarche écoresponsable : limiter l'impact environnemental de ses activités et accompagner ses partenaires dans cette démarche, en particulier à travers la mise en place d'éco-manifestations.

L'organisation d'une manifestation, dans toutes ses étapes, a un impact environnemental : déchets, transports des participants, des spectateurs, énergie pour les infrastructures, alimentation, impact sur la nature...

Réduire cette empreinte environnementale, c'est le principe d'une éco-manifestation.

La Ville de RIOM accompagnera et soutiendra les associations qui engagent leurs manifestations dans cette démarche.

A l'aide du document ci-dessous et du "guide des éco-manifestations", merci de nous indiquer les actions écoresponsables que vous souhaitez mener dans le cadre de l'organisation de cette manifestation. Pour cela, **cocher les actions envisagées et les développer dans la partie "commentaires" ou sur papier libre.**

L'étude de ces documents pourra permettre à la Ville d'attribuer le label « *Ville de RIOM Eco-manifestation* » (pictogramme à utiliser sur vos supports de communication). Une subvention spécifique pourra également être attribuée. Dans tous les cas, **le versement de la subvention ne sera opéré qu'en fin d'année civile après étude de la fiche "bilan éco-manifestation 2022"** (document à nous envoyer dans le mois qui suit la manifestation) et, **sous réserve que l'association ait eu un comportement en cohérence avec cette démarche**

Cocher les actions envisagées		Commentaires
Communication	limitation des supports papier	
	promotion par voie électronique	
	choix de papiers recyclés ou éco-labellisés	
	autre (préciser):	
Mobilité	incitation au covoiturage	
	promotion des transports en commun	
	autre (préciser):	
Déchets	disposition de supports de tri adaptés	
	limitation des emballages	
	vaisselle réutilisable	
	autre (préciser):	
Eau, Energie	limitation des consommations d'eau et énergie	
	utilisation de toilettes sèches	
	utilisation avec parcimonie du chauffage et de la climatisation	
	autre (préciser):	
Alimentation et produits	produits réutilisables/écologiques	
	alimentation locale, bio, commerce équitable	
	autre (préciser):	
Nuisances	sensibilisation des participants au respect du voisinage	
	limitation du niveau sonore	
	restitution du site dans son état de propreté initial	
	autre (préciser):	
Sensibilisation	formation des bénévoles à la démarche	
	communication sur la démarche vers le public	
	autre (préciser):	
Solidarité et citoyenneté	optimisation de l'accès des personnes handicapées	
	développement de partenariats avec des structures locales	
	renforcement de la mixité sociale ou générationnelle	
	autre (préciser):	

Dans le mois qui suit la manifestation, je m'engage à adresser au service éco-responsabilité un bilan de mon éco-manifestation (cf. fiche "bilan éco-manifestation" jointe au dossier) **ainsi que toutes les pièces justificatives nécessaires (factures, documents de communication, photo in situ...).**

Pour tout renseignement sur la démarche d'éco-manifestation, contacter : Aurélien Fabreguettes au 04 73 33 79 49

BILAN ÉCO-MANIFESTATION 2022

↳ À retourner au service éco-responsabilité (a.fabreguettes@ville-riom.fr) dans le mois qui suit la manifestation

Afin de permettre l'étude du dossier par la commission compétente, toute éco-manifestation mise en place devra faire l'objet d'un bilan établi sur papier libre (à fournir impérativement dans le mois qui suit). Ce bilan fera apparaître:

1. Le Nom et les coordonnées de l'association

2. L'intitulé et date de la manifestation

3. Un rapide bilan de la manifestation

Le bilan des actions écoresponsables ,sur la base du projet initial, en précisant ce qui pu être ou non réalisé: être le plus précis possible pour permettre un positionnement sur le versement d'une subvention spécifique

4. **Illustrer et compléter le bilan par l'apport de pièces justificatives concernant les actions éco-responsables menées : photos, facture spécifiques, documents de communication...**

5. Tout autre élément que vous jugerez utile à la lisibilité de la manifestation

6.